

Contribution de la Confédération générale du travail FO à l'initiative de l'OIT sur l'avenir du Travail

La pertinence et le rôle de l'OIT ne sont pas à démontrer : depuis sa constitution, le nombre de ses membres n'a eu de cesse d'augmenter. Ses normes sont universellement connues et référencées, à commencer par ses conventions fondamentales, parties reconnues des droits de l'Homme. L'OIT a incontestablement contribué à sensibiliser les différents acteurs et l'opinion à la dimension sociale de l'organisation de l'économie, des échanges et des politiques, y inclus désormais aux dimensions environnementales et climatiques (Travail décent et Objectifs du développement durable 2030, Pacte mondial pour l'emploi et G20, lutte contre le travail forcé en Birmanie, ...). Elle a la capacité de s'adapter et de répondre aux évolutions et aux défis actuels : convention sur le travail domestique, recommandation sur le travail informel, actions pour la mise en place de socles de protection sociale, adoption et campagne de ratification du protocole sur le travail forcé.

L'OIT a été partie prenante de l'Histoire du siècle écoulé. Elle est l'une des plus anciennes organisations du système multilatéral international. Elle a résisté à la deuxième guerre mondiale, à la division politique du monde durant la Guerre Froide, a accompagné l'émancipation des pays colonisés...

Cependant, l'objectif de la Justice sociale demeure loin d'être atteint. Dès 2004, la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation pointait précisément les enjeux majeurs auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés : celui des inégalités croissantes, celui d'un déséquilibre fondamental entre l'économique, le social et le politique, celui de la nécessité d'agir du niveau local au niveau international et multilatéral pour une cohérence des politiques redonnant la priorité à la justice sociale. La crise financière qui a éclaté en 2008 est l'une des crises paroxystiques d'un système global dont l'OIT avait identifié la crise profonde.

Malgré les avertissements répétés de l'OIT, et le sens de la réponse proposée par le Pacte mondial pour l'emploi, adopté en juin 2009, les Etats ont pourtant choisi de poursuivre les mêmes politiques d'austérité menant à des inégalités sans précédent mises en évidence dans le rapport sur les salaires 2016-2017. Ce qui est en cause ici est le cours pris par l'économie dans le cadre de la mondialisation lors de ces dernières décennies qui a abouti à la financiarisation de l'économie. C'est moins les insuffisances de l'action normative de l'OIT qu'une vision libérale économique réduisant la question sociale à une variable d'ajustement qui est en cause. Le mandat énoncé dans la Constitution de l'OIT et dans la Déclaration de Philadelphie ainsi que les dispositions contenues dans les conventions de l'OIT demeurent pertinentes et d'actualité et doivent être réaffirmés.

Ce qui paraît donc majeur à l'aube du centenaire de l'OIT est de renverser le cours pris par la mondialisation afin que la dimension sociale ait la primauté, dans le respect des normes internationales du travail, et notamment des conventions fondamentales, à commencer par le respect de la liberté syndicale et du droit à la négociation collective, constitutifs de l'OIT.

De nombreux défis se posent encore aujourd'hui et beaucoup reste à conquérir, que ce soit en termes de limitation du temps de travail, d'interdiction du travail forcé et du travail des enfants, de dialogue social fondé sur la liberté syndicale et la négociation collective et d'universalité du concept de travail décent. Le développement des formes atypiques de travail a une incidence élevée à ce

sujet, et la communauté internationale peut s'appuyer sur ce point précis sur les conclusions de la réunion d'experts de février 2015 afin de garantir un travail décent pour tous les travailleurs. Comme l'OIT l'annonçait dans le titre de son étude d'ensemble sur les conventions fondamentales de l'OIT en 2012, il s'agit ici de « *donner un visage humain à la mondialisation* ».

Remettre le social au centre des politiques pose en premier lieu la question de la cohérence avec les politiques sociales, des politiques économiques, budgétaires, monétaires et commerciales, du niveau national au niveau international. Les Etats doivent faire en sorte que l'OIT soit reconnue comme chef de file de la cohérence sociale. Les mandants tripartites français ont milité en ce sens ces dernières années appelant à ce que l'économie soit mise au service du progrès social. Le développement de clauses sociales et environnementales est un mouvement qui a démarré dès les années 1990 en France et lors du sommet mondial sur l'emploi, dans le cadre de la Conférence internationale du travail de 2009, à la veille du 90^{ème} anniversaire de l'OIT, l'Etat français appelait à l'OIT à réguler la mondialisation appuyant pour que l'OIT ait son « *mot à dire au niveau de l'OMC, du FMI et de la Banque Mondiale* » afin que leurs « *interventions [...] soient soumises à une conditionnalité environnementale et à une conditionnalité sociale* ». En 2011, la France proposait une initiative sur la cohérence au niveau mondial et convoquait une conférence du G20 en ce sens.

La cohérence sociale demande d'agir dès le niveau national. La conférence internationale du travail, dans les conclusions de la discussion récurrente de 2012 sur les principes et droits fondamentaux au travail, a repris une initiative novatrice expérimentée par les interlocuteurs sociaux français dont la mise en œuvre devrait être soutenue : « *De plus, les gouvernements des Etats membres sont encouragés à prendre des mesures pour assurer la coordination et la cohérence des positions qu'ils prennent à l'OIT et celles qu'ils adoptent dans d'autres instances à propos des principes et droits fondamentaux au travail. Ces efforts pourraient inclure, lorsque cela est approprié, des mécanismes de consultation effective entre les ministères concernés et avec les partenaires sociaux* ». Cette conclusion était à nouveau reprise en 2013 dans le cadre de la discussion récurrente sur le dialogue social et a été rappelée en 2016 lors de la discussion générale sur l'impact de la déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

Afin que l'OIT soit pleinement reconnue dans un rôle de chef de file de l'organisation sociale et économique du monde, il est impératif qu'elle parvienne à conforter et sécuriser son corps normatif et le système de supervision et de contrôle d'application des normes en en préservant les acquis. L'Etat français et les interlocuteurs sociaux français, ici encore, ont un rôle important à jouer pour que les débats et travaux en cours y aboutissent et l'article 37.2 de la constitution devrait être mis en œuvre en ce sens.

Afin de redonner sa pleine place à l'économie réelle, assurant le droit au plein emploi productif et librement choisi, dirigée vers les besoins des populations et intégrant à la fois les dimensions sociales et environnementales, prenant en compte les questions soulevées par les chaînes d'approvisionnement et l'impact de la numérisation de l'économie et de nouvelles formes de relations de travail, la Confédération Générale du Travail - FORCE OUVRIERE appelle à soutenir que l'OIT soit reconnue et considérée comme leader incontesté et incontestable dans l'évaluation et le suivi de la responsabilité et du devoir des entreprises de respecter les droits des travailleurs.